

PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye 9 Juillet 2022

Date de la convocation : 5 juillet 2022

Membres en fonction: 10 Membres présents: 8

Membres absents représentés : 2

Sous la Présidence de Monsieur Manuel SICELLO,

maire par intérim.

L'an deux mille vingt-deux, Le neuf juillet à neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Manuel SICELLO, Maire par intérim.

<u>MEMBRES PRESENTS</u>: M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE, M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT.

<u>MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES</u>: M. Fabrice ARDISSON (donne pouvoir à M. William CHABERT), *Mme Michèle FINAUD-PICCA (donne pouvoir à* M. Richard FABRE).

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 9h10. Mme Martine DOU-CHABAS est désignée secrétaire de cette séance.

L'ordre du jour suivant est abordé :

- LECTURE ET APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE
- RELEVE DES DECISIONS DU MAIRE
- REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS GARAGES FIXATIONS DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022
- TARIFS DES LOCATIONS SAISONNIERES DES GITES COMMUNAUX
- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- ADOPTION DES REGLES DE PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE
- ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1/1/2023
- BAIL COMMERCIAL AVEC LA FERME AUX SAVEURS ET TARIFS
- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CONTRAT NATURA 2000 F1, ESPECES 2I : DISPOSITIF FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DE BOIS SENESCENT
- APPEL A PROJET FONDATION DU CREDIT AGRICOLE : RESTAURER ET VALORISER LES JARDINS, PARCS ET ESPECES RARES
- QUESTIONS DIVERSES

LECTURE ET APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire par intérim fait lecture et demande l'approbation de la séance du 19 mai 2022 : approbation à l'unanimité.

RELEVE DES DECISIONS DU MAIRE

Décisions prise par le Maire : signature de deux baux de location d'habitation.

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS – GARAGES – FIXATIONS DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

Conformément à la délibération du 10 mai 2008 fixant l'augmentation annuelle des loyers, Monsieur le Maire par intérim propose de nouveaux tarifs de location pour les appartements et les garages communaux.

Pour: 10

Adopté à l'unanimité

TARIFS DES LOCATIONS SAISONNIERES DES GITES COMMUNAUX

Monsieur le Maire par intérim propose de voter les tarifs des gîtes communaux et suppléments pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Pour: 8

Abstentions: 2 - M. F. ARDISSON, Mr W. CHABERT.

Adopté

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire par intérim propose de procéder à une DM de transfert de crédits budgétaires pour les frais de la procédure de réintégration des biens sans maître.

Pour: 10

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DES REGLES DE PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire par intérim propose de délibérer sur les nouvelles règles de publicité des actes administratifs.

Pour: 10

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1/1/2023

Monsieur le Maire par intérim propose d'adopter la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Elisabeth GREGOIRE explique que la nomenclature M57 remplacera l'actuelle M14 au 1^{er} janvier 2024, mais que celle-ci peut s'appliquer avec antériorité. Le personnel chargé de la comptabilité a suivi les formations adéquates et est prêt à appliquer cette nouvelle nomenclature dès le 1^{er} janvier 2023.

Pour: 10

Adopté à l'unanimité

BAIL COMMERCIAL AVEC LA FERME AUX SAVEURS ET TARIFS

Monsieur le Maire par intérim propose de signer un bail commercial avec « la ferme aux saveurs » à la maison Derbez pour une épicerie.

Pour: 8

Abstentions: 2 - M. F. ARDISSON, Mr W. CHABERT.

Adopté

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CONTRAT NATURA 2000 F1, ESPECES 2I : DISPOSITIF FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DE BOIS SENESCENT

Monsieur le Maire par intérim propose d'accepter la demande d'achat par Natura2000 pour des arbres très âgés qui seront marqués et interdits à la coupe pour 30 ans dans le but d'une protection des espèces et des habitats communautaires sur la parcelle 39 située à Dormillouse. Natura2000 propose l'achat de 48 arbres pour la somme de 7 750€.

JM. RONDON précise qu'il s'est déplacé avec la chargée de mission Natura2000 pour voir les arbres qui seront préservés. La plupart sont déjà en fin de vie et ne seraient plus commercialisables. C'est donc une très bonne occasion de valoriser ces arbres qui ne présentent aucun intérêt commercial.

B. PARISIO demande si cela entravera les possibilités de vente de coupes de bois sur le secteur. Monsieur le Maire par intérim répond que les coupes de bois pourront se faire sans aucun problème sur la parcelle concernée et qu'en partenariat avec l'ONF, les arbres marqués ne seront pas touchés.

Pour: 7

Contre: 2 - M. F. ARDISSON, M. W. CHABERT.

Abstention: 1 - M. B. PARISIO

Adopté

APPEL A PROJET FONDATION DU CREDIT AGRICOLE : RESTAURER ET VALORISER LES JARDINS, PARCS ET ESPECES RARES

Monsieur le Maire par intérim précise que pour l'aménagement de St Laurent un nouvel appel à projet peut être suivi pour obtenir une nouvelle subvention et propose de faire cette demande.

JM. RONDON précise que cet appel à projet est à faire avant le 17 juillet et qu'il sera sans doute renouvelé l'an prochain.

Pour: 7

Contre: 3 - M. F. ARDISSON, M. W. CHABERT, M. B. PARISIO.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

M. SICELLO annonce que :

- la commande des plaques de numéros pour l'adressage est faite. Elles devraient pouvoir être distribuées en août.
- le surveillant de baignade a été embauché pour l'été avec beaucoup de difficultés dues au manque de candidature.
- les élections partielles pour élire 1 conseiller manquant se dérouleront les 11 et 18 septembre prochain.

- F. BRUN rappelle le trail de Serre-Ponçon qui passe au Lauzet les 16 et 17 septembre et lance un appel à bénévoles pour l'organisation (montage et démontage des barnums, nettoyage de la salle polyvalente pour les élections le lendemain).
- G. HERMELIN signale que la passerelle du clos des Fasi (Rocherousse) est à réparer. Compétence CCVUSP, la demande sera faite auprès de Mathilde BONATO.
- G. HERMELIN demande de mieux signaler le lac. La charte signalétique de la CCVUSP est en cours et des panneaux sont prévus.
- M. DOU rappelle que la Ste Madeleine à Ubaye est programmée le 24 juillet à 11h30.

Est soulevé le problème des chiens au bord du lac et à la piscine : un arrêté a été pris pour en limiter les accès l'an dernier. Des panneaux avaient été posés mais ont disparu. De nouveaux panneaux ont été commandés et vont être reposés. L'ampliation de l'arrêté sera faite à la gendarmerie qui pourra verbaliser.

Suite à l'interdiction préfectorale, pas de feu d'artifice pour la St Laurent cette année.

Fin de séance 9h50.